



PRIX & QUALITE **DU SERVICE PUBLIC**

Eau potable

Collectivité
CT RDE 24

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion	3
1.2.1. Régie	3
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	3
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	4
1.5. Ressources en eau	5
1.5.1. Prélèvements	5
1.5.2. Production	7
1.5.3. Importations	9
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus	10
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	10
1.6.2. Exportations ⁽¹⁾	11
1.6.3. Autres volumes	12
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.	13
1.7. Le patrimoine du service	13
2. Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1. Modalités de tarification	14
2.1.1. Tarifs domestiques	14
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	18
2.3. Recettes	21
3. Indicateurs de performance	24
3.1. Qualité de l'eau distribuée	24
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	25
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	25
3.4. Indicateurs de performance du réseau	27
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	28
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	30
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	30
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	31
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	31
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements	31
3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité	32

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	32
4. Financement des investissements	33
4.1. Montants financiers	33
4.2. État de la dette du service	33
4.3. Amortissements	33
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	34
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	34
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	35

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CT RDE 24 (Syndicat Mixte)
- **27 communes desservies** : AUBAS, BANEUIL, BAYAC, LE BUGUE, LE BUISSON-DE-CADOUIN, CAMPAGNE, CHALAIS, LA CHAPELLE-AUBAREIL, COUZE-ET-SAINT-FRONT, FIRBEIX, LALINDE, LANQUAIS, LIMEUIL, LIORAC-SUR-LOUYRE, MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG, MAUZENS-ET-MIREMONT, MIALET, MONSAC, PAZAYAC, COLY-SAINT-AMAND, SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE, SAINT-CHAMASSY, SAINT-JORY-DE-CHALAIS, SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE, SAINT-PRIEST-LES-FOUGÈRES, TOURTOIRAC, VARENNES
- **Commune intégrée** : LA COQUILLE au 1^{er} janvier 2023.

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
RDE 24	Régie avec seule autonomie financière	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport

1.2. Mode de gestion

1.2.1. Régie

Régie dotée de la seule autonomie financière.

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche	Commentaire
CT RDE 24		
Collectivité	Entretien	De l'ensemble des ouvrages.
Collectivité	Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation et traitement des doléances clients.
Collectivité	Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations ; et relève des compteurs.
Collectivité	Mise en service	Des branchements.
Collectivité	Renouvellement	De l'ensemble des ouvrages.

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2022, le service public d'eau potable a desservi 13 140 abonnés représentant une population de 19 133 habitants ⁽¹⁾ (soit 1,46 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2021	13 048 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2022	13 140 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2022	13 132 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2022	8 abonnés
Variation en %	0,71 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **12,54** abonnés/km pour l'année 2022.

En 2022, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **109,2** m³/abonné (103,6 m³/abonné en 2021).

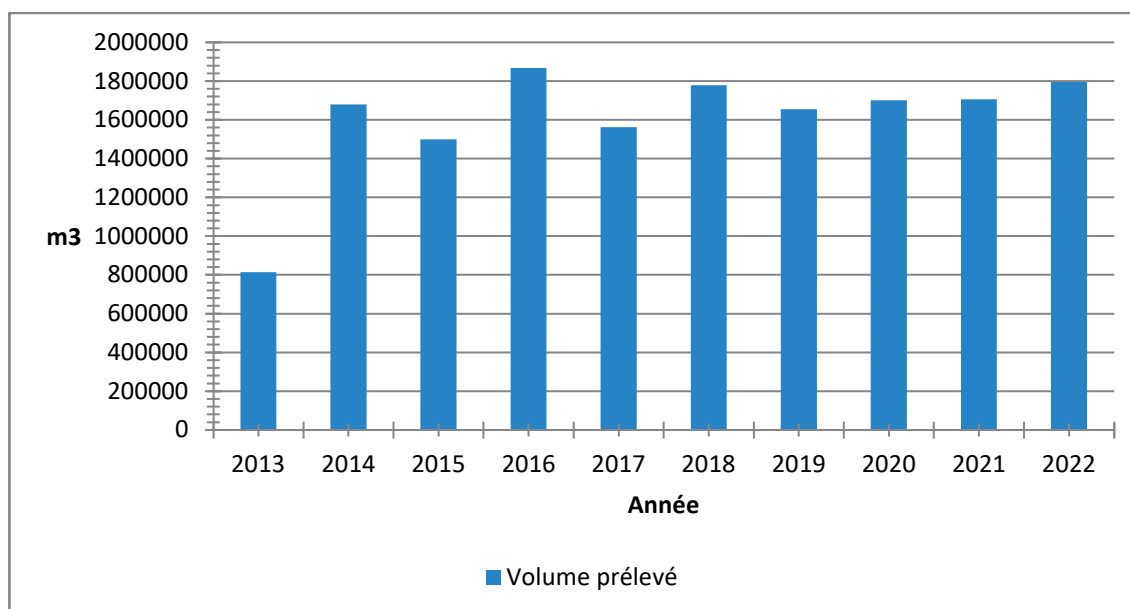
¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Ressources en eau

1.5.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2021 (m3)	Volume prélevé en 2022 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)
Secteur Lalinde				
Forage de Sauveboeuf - LALINDE	151 360	162 660	7,47	80
Source de Bannes (secours)	0	0	0,00	80
Source de Hyvernats - LALINDE	171 005	168 320	-1,57	80
Source de La Croix du Pont (Moulin Carrieux) - LIORAC SUR LOUYRE	40 271	36 679	-8,92	80
Source de La Raffigne (secours)	0	0	0,00	0 les études sont en cours
Source de Soucy - LALINDE	274 188	283 646	3,45	80
TOTAL Secteur Lalinde	636 824	651 305	2,27	
Secteur Nord				
Forage de Le Chatenet (abandonné)	0	0	0,00	80
Source de Fontachoulet - CHALAIS	61 715	66 957	8,49	80
Source de Le Chatenet - FIRBEIX	52 664	56 330	6,96	80
Source de Portail - TOURTOIRAC	43 853	44 550	1,59	80
Source du Bourg - MIALLET	15 934	20 560	29,03	60
Source du Bourg - ST JORY DE CHALAIS	24 176	15 457	-36,06	80
Source Les Corps - ST PRIEST LES FOUGERES	36 743	41 577	13,16	80
TOTAL Secteur Nord	235 085	245 431	4,40	
Secteur Le Bugue				
Forage de Cantegrel - LE BUGUE	153 639	174 313	13,46	80
Forage de Fongauvie - LIMEUIL	44 789	48 047	7,27	80
Puits de Vicq N°1 - LE BUISSON-DE-CADOUIN	131 763	139 442	5,83	80
Puits de Vicq N°2 (Port de Bigaroque) - LE BUISSON-DE-CADOUIN	74 548	76 064	2,03	80
Source de Fond qui Bout - CAMPAGNE	40 344	45 803	13,53	80
Source de Grand Font - MAUZENS-ET-MIREMONT	33 096	39 190	18,41	80
Source de Ladouch (le Maine) - LE BUGUE	104 315	135 412	29,81	80
Source Le Bordial - LE BUISSON DE CADOUIN	20 788	16 453	-20,85	80
TOTAL Secteur Le Bugue	603 282	674 724	11,84	

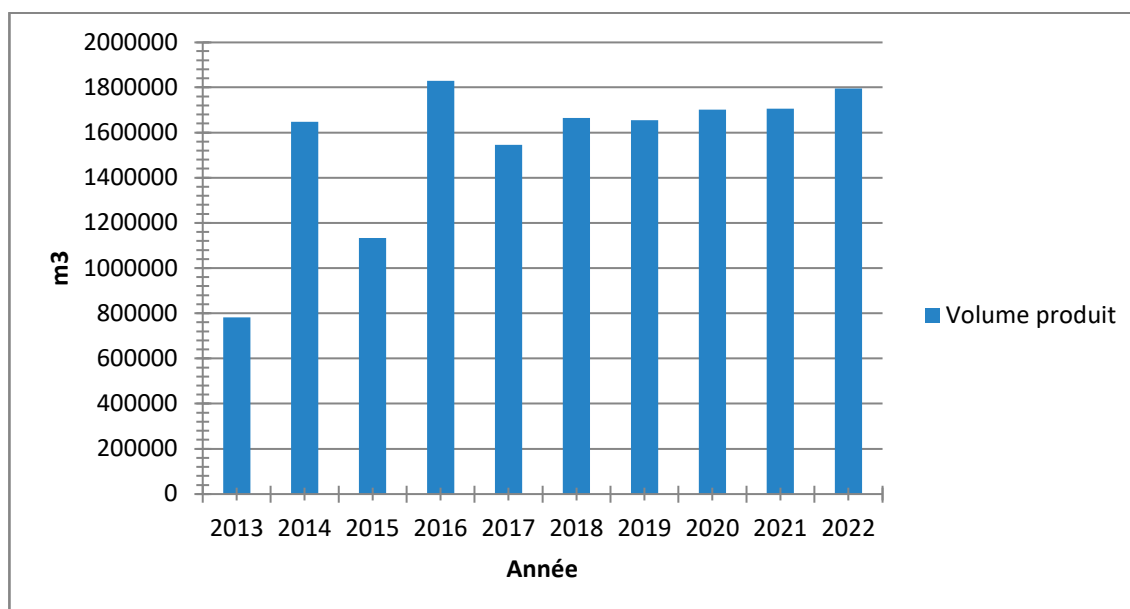
Ressource	Volume prélevé en 2021 (m3)	Volume prélevé en 2022 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)
Secteur Est				
Forage de la Grande Peytivie - SAINT-AMAND-DE-COLY	92 894	88 727	-4,49	80
Puits de Jabanel - PAZAYAC	18 817	22 715	20,72	60
Source de Bousquet - AUBAS	124	0	-100,00	Source abandonnée
Source de Les Préaux-Baunac - AUBAS	11 317	9 503	-16,03	40
Source de Mazeaux - LA CHAPELLE-AUBAREIL	15 761	15 786	0,16	80
Source de Molière - LA CHAPELLE-AUBAREIL	46 643	47 322	1,46	80
Source de Pechany - AUBAS	11 628	16 531	42,17	20
Source les Bourrieux - PAZAYAC	33 790	23 206	-31,32	60
TOTAL Secteur Est	230 974	223 790	-3,11	
TOTAL CT RDE 24	1 706 165	1 795 250	5,22	-



1.5.2. Production

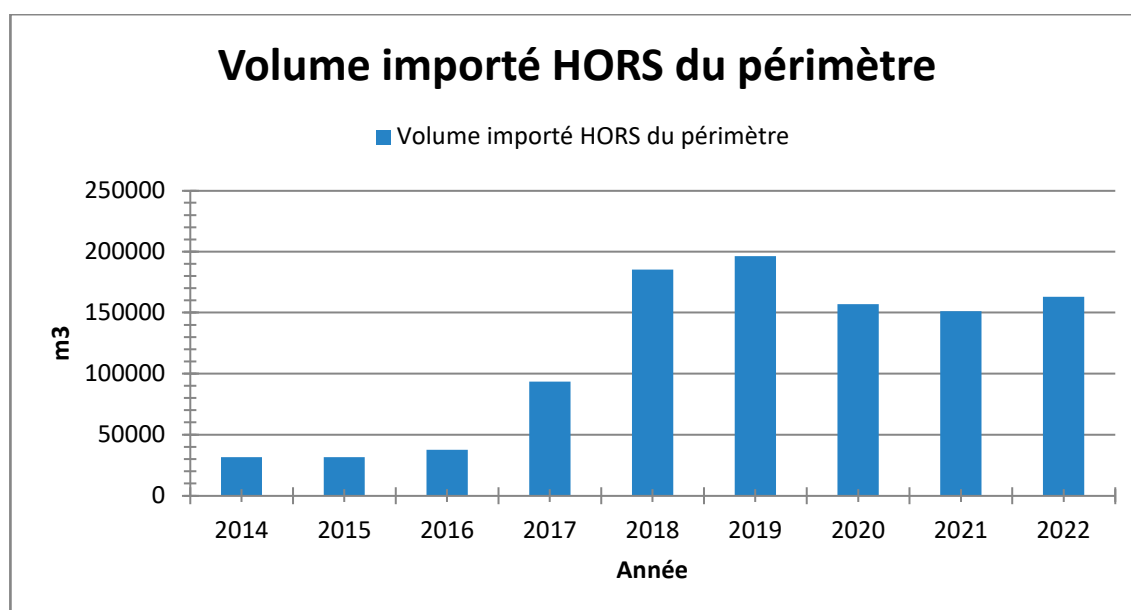
Site de production	Volume produit en 2021 (m3)	Volume produit en 2022 (m3)	Variation en %
Secteur Lalinde			
Forage de Sauveboeuf - LALINDE	151 360	162 660	7,47
Source de Bannes (secours)	0	0	0,00
Source de Hyvernats - LALINDE	171 005	168 320	-1,57
Source de La Croix du Pont (Moulin Carrioux) - LIORAC SUR LOUYRE	40 271	36 679	-8,92
Source de Soucy - LALINDE	274 188	283 646	3,45
TOTAL Secteur Lalinde	636 824	651 305	2,27
Secteur Nord			
Forage de Le Chatenet (abandonné)	0	0	0,00
Source de Fontachoulet - CHALAIS	61 715	66 957	8,49
Source de Le Chatenet - FIRBEIX	52 664	56 330	6,96
Source de Le Puy (HS)	0	0	0,00
Source de Portail - TOURTOIRAC	43 853	44 550	1,59
Source du Bourg - MIALLET	15 934	20 560	29,03
Source du Bourg - ST JORY DE CHALAIS	24 176	15 457	-36,06
Source Les Corps - ST PRIEST LES FOUGERES	36 743	41 577	13,16
TOTAL Secteur Nord	235 085	245 431	4,40
Secteur Le Bugue			
Forage de Cantegrel - LE BUGUE	153 639	174 313	13,46
Forage de Fongaufie - LIMEUIL	44 789	48 047	7,27
Puits de Vicq N°1 - LE BUISSON-DE-CADOUIN	131 763	139 442	5,83
Puits de Vicq N°2 (Port de Bigaroque) - LE BUISSON-DE-CADOUIN	74 548	76 064	2,03
Source de Fond qui Bout - CAMPAGNE	40 344	45 803	13,53
Source de Grand Font - MAUZENS-ET-MIREMONT	33 096	39 190	18,41
Source de Ladouch (le Maine) - LE BUGUE	104 315	135 412	29,81
Source Le Bordial - LE BUISSON DE CADOUIN	20 788	16 453	-20,85
TOTAL Secteur Le Bugue	603 282	674 724	11,84

Site de production	Volume produit en 2021 (m3)	Volume produit en 2022 (m3)	Variation en %
Secteur Est			
Forage de la Grande Peytivie - SAINT-AMAND-DE-COLY	92 894	88 727	-4,49
Puits de Jabanel - PAZAYAC	18 817	22 715	20,72
Source de Bousquet - AUBAS	124	0	-100,00
Source de Les Préaux-Baunac - AUBAS	11 317	9 503	-16,03
Source de Mazeaux - LA CHAPELLE-AUBAREIL	15 761	15 786	0,16
Source de Molière - LA CHAPELLE-AUBAREIL	46 643	47 322	1,46
Source de Pechany - AUBAS	11 628	16 531	42,17
Source les Bourrieux - PAZAYAC	33 790	23 206	-31,32
TOTAL Secteur Est	230 974	223 790	-3,11
TOTAL CT RDE 24	1 706 165	1 795 250	5,22



1.5.3. Importations

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2021 (m3)	Volume acheté en 2022 (m3)	Variation en %	Observations
Secteur Lalinde	SMAEP COTEAUX POURPRES (ex SIAEP DORDOGNE POURPRE)	658	695	5,62	
Secteur Lalinde	SIAEP DES DEUX RIVIERES	-5	1	-120,00	
Secteur Nord	LA COQUILLE	1 409	1 981	40,60	
Secteur Nord	SIAEP DE VIENNE-BRIANCE-GORRE	17 668	16 491	-6,66	
Secteur Nord	SIDE DE LA REGION DE NONTRON	3 527	4 050	14,83	
Secteur Nord	SIAEP MARVAL	3 292	2 750	-16,46	A fusionné avec VBG
Secteur Nord	SMAEP DE LA CHAPELLE FAUCHER-CANTILLAC	0	768	-	
Secteur Le Bugue	SAINT-FELIX-DE-REILLAC-ET-MORTEMART	2 270	5 234	130,57	L'achat d'eau est fonction de la disponibilité de la source de Grand Fond
Secteur Le Bugue	SIPEP VEZERE DORDOGNE	90 892	96 161	5,80	
Secteur Est	SIAEP DES DEUX RIVIERES	0	0	0,00	
Secteur Est	SIAEP DU PERIGORD EST	31 492	32 811	4,19	
Secteur Est	SIAEP DU PERIGORD EST	88	1 050	1 093,18	Achat d'eau de secours en fonction des besoins.
Secteur Est	MONTIGNAC	0,00	1 092	-	
TOTAL		151 291	163 084	7,79	-

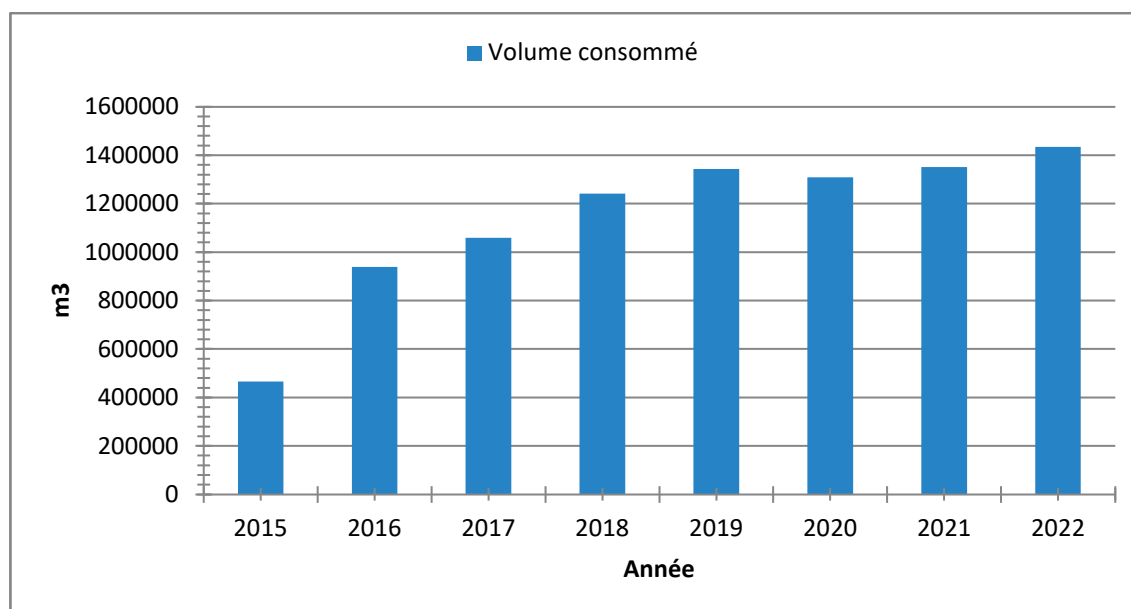


1.6. Les volumes mis en distribution et vendus

1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

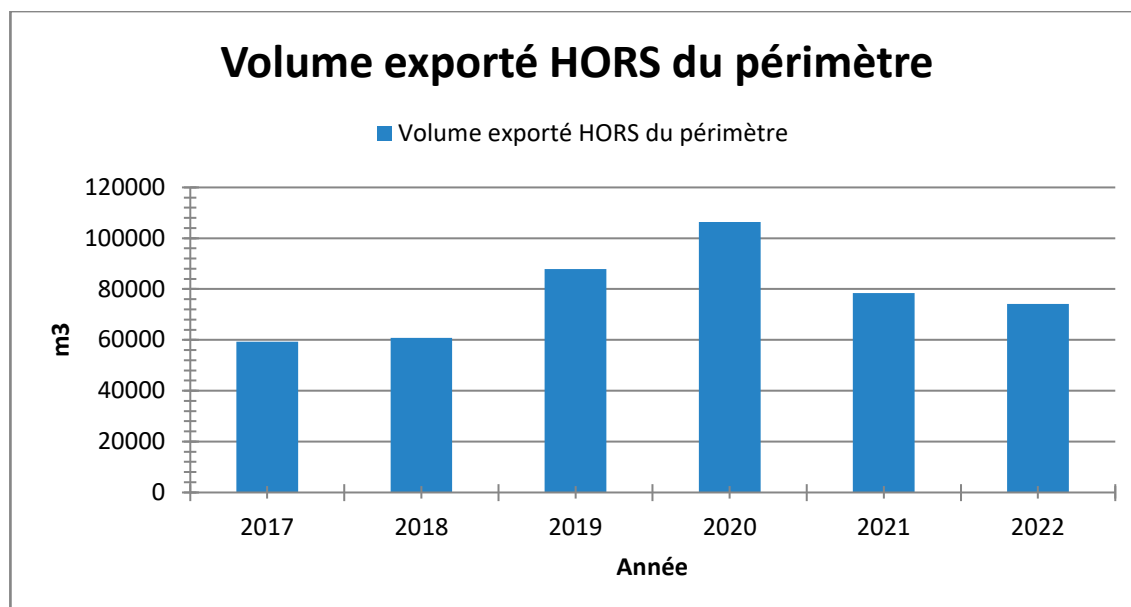
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volume consommé en 2021 (m3)	Volume consommé en 2022 (m3)	Variation en %
Secteur Nord	188 365	194 605	3,3
Secteur Le Bugue	466 900	531 531	13,8
Secteur Est	186 954	184 584	-1,3
Secteur Lalinde	497 567	511 903	2,8
Total Abonnés domestiques	1 339 786	1 422 623	6,18
Secteur Nord	4 326	4 834	11,7
Secteur Le Bugue	2 053	2 642	28,6
Secteur Est	3 630	2 520	-30
Secteur Lalinde	1 804	2 281	26,4
Total Autres abonnés	11 813	12 277	3,93
Total vendu aux abonnés	1 351 599	1 434 900	6,16



1.6.2. Exportations (2)

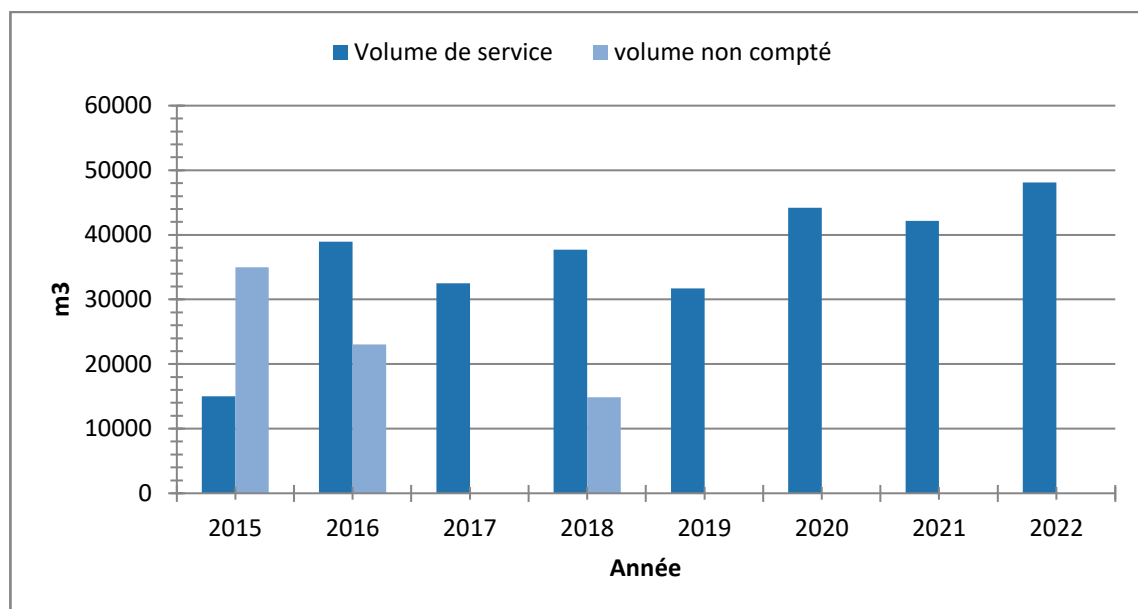
Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2021 (m3)	Volume exporté en 2022 (m3)	Variation en %
Secteur Lalinde	SMAEP COTEAUX POURPRES	0	0	0,00
Secteur Le Bugue	ALLES-SUR-DORDOGNE	34 906	35 289	1,10
Secteur Le Bugue	SAINT-AVIT-SENEUR	2 747	2 392	-12,92
Secteur Le Bugue	JOURNIAC	156	7 012	4 394,87
Secteur Le Bugue	SIAEP DES DEUX RIVIERES	0	0	0,00
Secteur Le Bugue	SIAEP SUD PERIGORD	146	1 408	864,38
Secteur Est	MONTIGNAC	34 922	28 005	-19,81
Secteur Est	SIAEP DU PERIGORD EST	5 592	0,00	-100,00
Secteur Est	SIAEP DES DEUX RIVIERES	0	0	0,00
TOTAL		78 469	74 106	-5,56



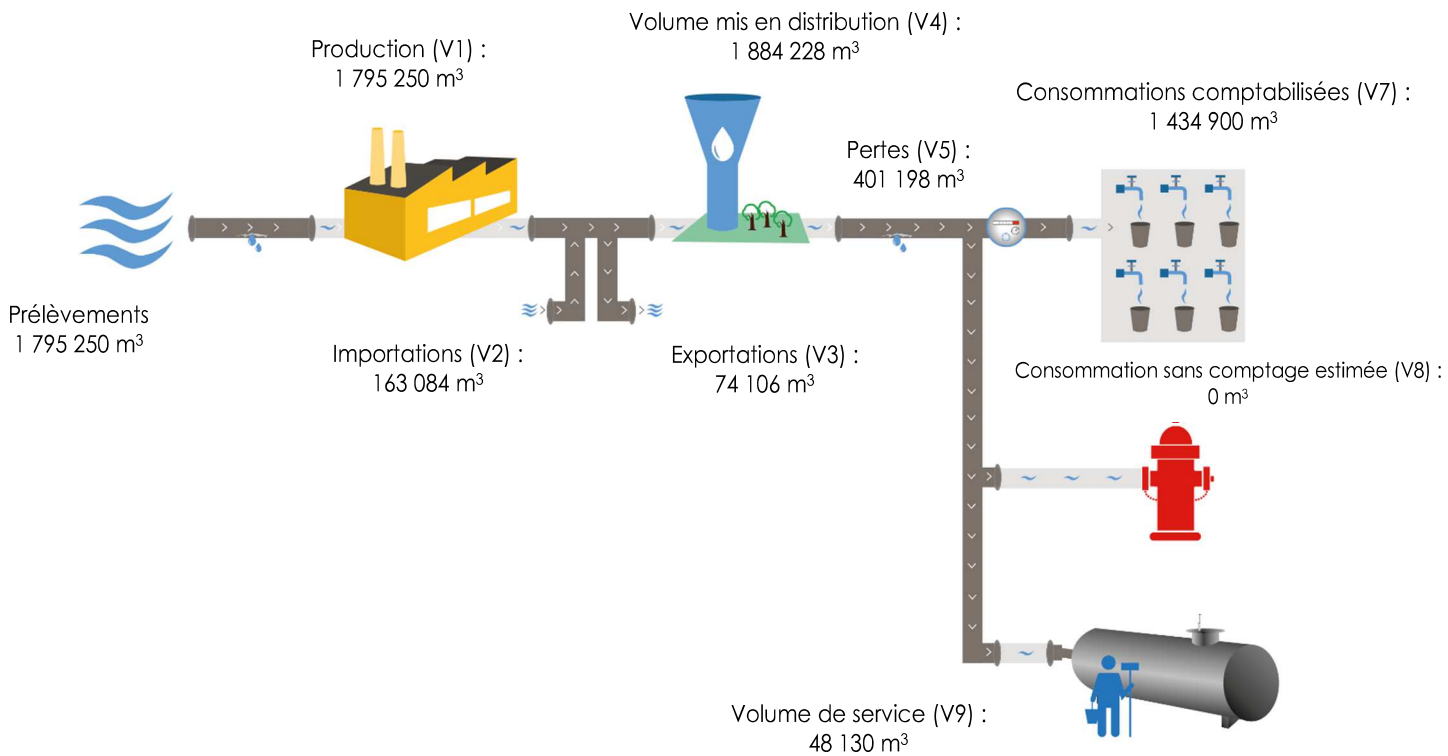
² Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

1.6.3. Autres volumes

	Exercice 2021 (m3)	Exercice 2022 (m3)	Variation en %
Volume de service	42 180	48 130	14,11
TOTAL	42 180	48 130	14,11



1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.



1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2021	Exercice 2022
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	1 067,61	1 048,1
Nombre de réservoirs	49	49
Volume de stockage	12 855	12 855
Nombre de compteurs abonnés	12 948	13 140
Nombre total des branchements	14 524	15 024
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	4	28
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	256	228
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,03	0,20
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1,76	1,68

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

- **Secteur Lalinde**

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité - Lalinde			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	95,50 €	96,00 €	0,52 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	300,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,2200 €/m3	1,2400 €/m3	1,64 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	0,7000 €/m3	7,69 %
VEG	0,8500 €/m3	0,9000 €/m3	5,88 %
Part de la collectivité - Liorac sur Louyre			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	88,00 €	96,00 €	9,09 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	300,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,2200 €/m3	1,2400 €/m3	1,64 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	0,7000 €/m3	7,69 %
VEG	0,8500 €/m3	0,9000 €/m3	5,88 %

- Secteur Nord

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Chalais, Firbeix, Miallet, St Priest les Fougères, St Pierre de Frugie, Tourtoirac, St Jory de Chalais			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	95,50€	96,00 €	0,52 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	300,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,2200 €/m3	1,2400 €/m3	1,64 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	0,7000 €/m3	7,69 %
VEG	0,8500 €/m3	0,9000 €/m3	5,88 %

La Coquille

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	58,00 €	96,00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,7560 €/m3	1,2400 €/m3	-
Gros consommateur	-	0,7000 €/m3	-
VEG	-	0,9000 €/m3	-
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	56,11 €	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,7140 €/m3	-	-
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m3	0,0350 €/m3	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1369 €/m3	0,085 €/m3	-37,91
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

- Secteur Le Bugue

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité - Campagne / Le Buisson de Cadouin / Saint Chamassy			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	85,00 €	96,00 €	12,94 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	300,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,1500 €/m3	1,2400 €/m3	7,83 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	0,7000 €/m3	7,69 %
VEG	0,8500 €/m3	0,9000 €/m3	5,88 %
Part de la collectivité – Le Bugue / Mauzens et Miremont			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	85,00 €	96,00 €	12,94 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	300,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,2400 €/m3	1,2400 €/m3	0,00 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	0,7000 €/m3	7,69 %
VEG	0,8500 €/m3	0,9000 €/m3	5,88 %
Part de la collectivité – Limeuil			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	95,50 €	96,00 €	0,52 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	300,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,2100 €/m3	1,2400 €/m3	2,48 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	0,7000 €/m3	7,69 %
VEG	0,8500 €/m3	0,9000 €/m3	5,88 %

- Secteur Est

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	85,00 €	96,00 €	12,94 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	300,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,1000 €/m3	1,2400 €/m3	12,73 %
Gros consommateur	0,6500 €/m3	0,7000 €/m3	7,69 %
VEG	0,8500 €/m3	0,9000 €/m3	5,88 %

Redevances – RDE 24			
TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €	0,0350 €	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €	0,3300 €	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,085 €	0,085 €	0,00 %
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %	0,00 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m3 (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

- **Secteur Lalinde**

Service	Montants	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Lalinde	Part de la collectivité	246,10 € HT	249,00 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 € HT	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,27 €	16,43 €
	Total HT	295,90 €	298,80 €
	Total TTC	312,17 €	315,23 €
Liorac sur Louyre	Part de la collectivité	238,60 € HT	249,00 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 € HT	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	15,86 €	16,43 €
	Total HT	288,40 €	298,80 €
	Total TTC	304,26 €	315,23 €

- Secteur Nord

Service	Montants	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Chalais, Firbeix, Miallet, St Priest les Fougères, St Pierre de Frugie, Tourtoirac, St Jory de Chalais	Part de la collectivité	246,10 € HT	249,00 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 € HT	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,27 €	16,43 €
	Total HT	295,90 €	298,80 €
	Total TTC	312,17 €	315,23 €
La Coquille	Part de la collectivité	152,92 € HT	249,00 € HT
	Part de l'exploitant	141,79 € HT	-
	Redevances (agence de l'eau et autres)	56,03 € HT	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	19,29 €	16,43 €
	Total HT	350,74 €	298,80 €
	Total TTC	370,03 €	315,23 €

- Secteur Le Bugue

Service	Montants	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Le Bugue Mauzens et Miremont	Part de la collectivité	238,00 €	249,00 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 €	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	15,83 €	16,43 €
	Total HT	287,80 €	298,80 €
	Total TTC	303,63 €	315,23 €
Campagne Le Buisson de Cadouin Saint Chamassy	Part de la collectivité	227,20	249,00 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	15,24 €	16,43 €
	Total HT	277,00 €	298,80 €
	Total TTC	292,24 €	315,23 €
Limeuil	Part de la collectivité	244,90	249,00 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,21 €	16,43 €
	Total HT	294,70 €	298,80 €
	Total TTC	310,91 €	315,23 €

- **Secteur Est**

Service	Montants	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Secteur Est	Part de la collectivité	210,20 € HT	249,00 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 € HT	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	14,30 €	16,43 €
	Total HT	260,00 €	298,80 €
	Total TTC	274,30 €	315,23 €

2.3. Recettes

Secteur Lalinde

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	999 322,83	997 663,26
Total recettes de ventes d'eau	999 322,83	997 663,26
Recettes liées aux travaux	74 308,77	74 337,32
Produits accessoires	17 839,91	7 091,98
Total des autres recettes	92 148,68	81 429,30
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	38 505,50	38 381,60
Agence de l'Eau - Pollution	146 226,00	145 488,00
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	184 731,50	183 869,60
Total des recettes (hors collectivité)	1 276 203,01	1 262 962,16

Secteur Nord

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	469 437,43	426 235,79
Total recettes de ventes d'eau	469 437,43	426 235,79
Recettes liées aux travaux	14 656,83	26 394,47
Produits accessoires	5 588,71	6 509,23
Total des autres recettes	20 245,54	32 903,70
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	15 274,50	16 848,30
Agence de l'Eau - Pollution	52 386,90	64 146,10
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	67 661,40	80 994,40
Total des recettes (hors collectivité)	557 344,37	540 133,89

Secteur Le Bugue

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	1 041 856,00	1 029 877,63
Total recettes de ventes d'eau	1 041 856,00	1 029 877,63
Recettes liées aux travaux	89 292,00	76 259,60
Produits accessoires	7 207,00	7 183,98
Total des autres recettes	96 499,00	83 443,58
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	51 229,20	44 836,90
Agence de l'Eau - Pollution	165 491,00	163 096,00
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	216 720,20	207 932,90
Total des recettes (hors collectivité)	1 355 075,20	1 321 254,11

Secteur Est

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	354 468,43	322 856,49
Total recettes de ventes d'eau	354 468,43	322 856,49
Recettes liées aux travaux	34 091,61	42 668,89
Produits accessoires	4 423,81	2 486,66
Total des autres recettes	38 515,42	45 155,55
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	21 343,90	17 206,00
Agence de l'Eau - Pollution	65 406,00	53 483,70
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	86 749,90	70 689,70
Total des recettes (hors collectivité)	479 733,75	438 701,74

Total RDE 24

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	2 865 084,69	2 776 633,17
Total recettes de ventes d'eau	2 865 084,69	2 776 633,17
Recettes liées aux travaux	212 349,21	219 660,28
Produits accessoires	35 059,43	23 271,85
Total des autres recettes	247 408,64	242 932,13
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	126 353,10	117 272,80
Agence de l'Eau - Pollution	429 509,90	426 213,80
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	555 863,00	543 486,60
Total des recettes (hors collectivité)	3 668 356,33	3 563 051,90

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2021	Conformes en 2021	Réalisés en 2022	Conformes en 2022
Paramètres microbiologiques	208	207	270	266
Paramètres physico-chimiques	228	223	285	285

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2021	Taux de conformité 2022
Conformité bactériologique (P101.1)	99,52 %	98,52 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	97,81 %	100%

4 non-conformités bactériologiques :

- Sur le réseau de AUBAS (Péchanay) : 1 Escherichia coli /100 ml – MF le 04/05 envoyé le 01/06
Contre-analyse conforme le 02/06
- Sur le réseau de LA CHAPELLE AUBAREIL (Molière) : 1 Escherichia coli /100 ml – MF le 12/01
Contre-analyse conforme le 20/01
- Sur le réseau de MIALLET (Bourg) : 2 Escherichia coli /100 ml – MF le 23/05
Analyse conforme le 24/05 (toilettes publiques)
- Sur le réseau de SAINT JORY DE CHALAIS : 7 Entérocoques le 12/09
Contre-analyse conforme le 15/09

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **79 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

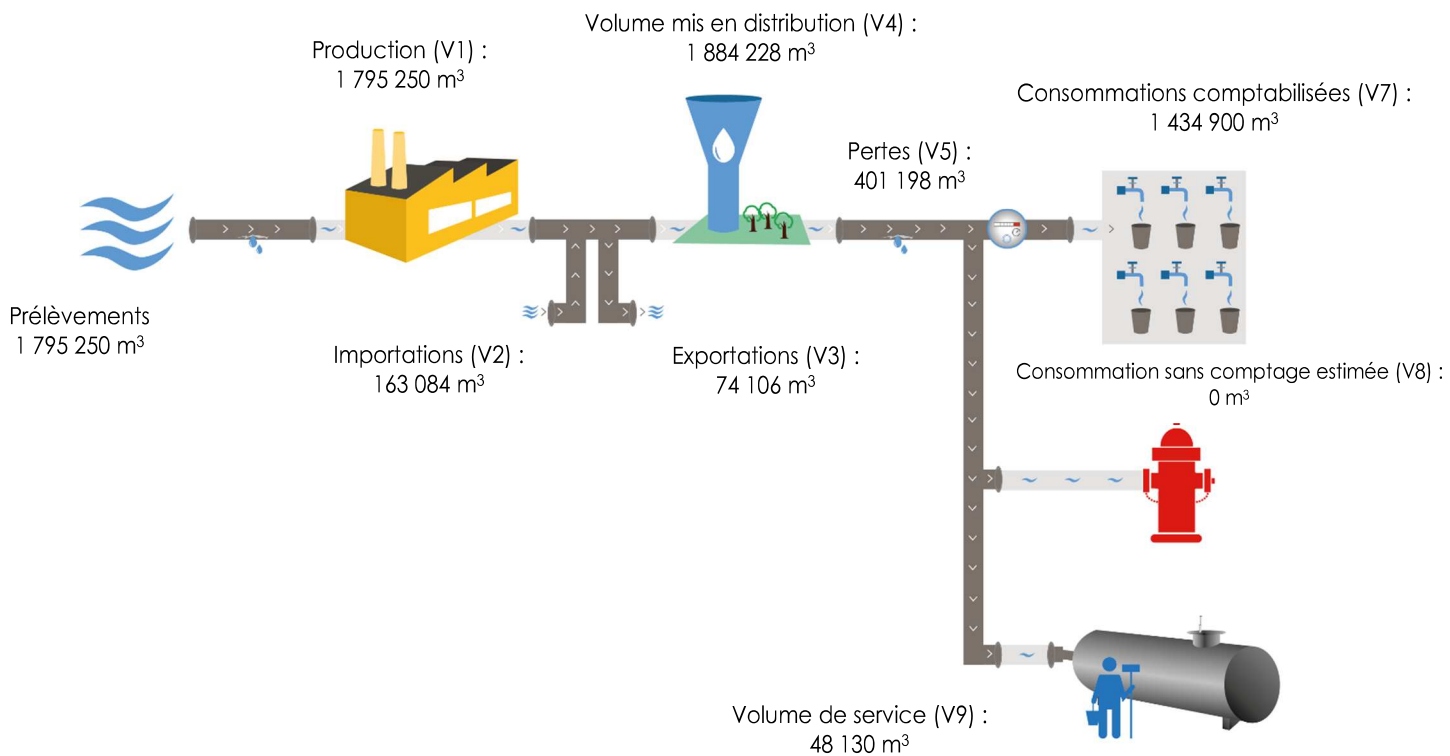
(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Secteur Lalinde	10	5	10	non	4	14	10	10	10	10	10	10	0	5	108
Secteur Nord	10	5	10	non	5	10	10	10	10	10	10	10	0	0	100
Secteur Le Bugue	10	5	10	oui	5	10	10	10	10	10	10	10	10	0	110
Secteur Est	10	5	10	non	5	10	10	10	10	10	10	10	0	0	100

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

- **CT RDE 24**

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (P104.3)	79,26 %	79,51 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	3,78 m ³ / jour / km	4,07 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	75,98 %	76,15 %

- **Secteur Lalinde**

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (P104.3)	79,79 %	81,02 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,11 m ³ / jour / km	4,26 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	78,34 %	78,86 %

- **Secteur Nord**

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (P104.3)	77,93 %	76,92 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	2,21 m ³ / jour / km	2,52 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	73,83 %	73,47 %

- **Secteur Le Bugue**

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (P104.3)	75,37 %	77,26 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,19 m ³ / jour / km	4,79 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	71,22 %	73,17 %

- **Secteur Est**

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (P104.3)	89,62 %	85,18 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,84 m ³ / jour / km	4,36 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	85,83 %	81,09 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,17 m3/j/km** (1,10 en 2021).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - (V7 + V8 + V9)}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,05 m3/j/km** (0,99 en 2021).

Par secteur :

- **Lalinde** : pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,00 m3/j/km** (1,04 en 2021).
- **Nord** : pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes en réseau est de **0,76 m3/j/km** (0,63 en 2021).
- **Le Bugue** : pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,41 m3/j/km** (1,37 en 2021).
- **Est** : pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes en réseau est de **0,76 m3/j/km** (0,56 en 2021).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2022, un linéaire de 4.2 km de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 5.13 km de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,49 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, **193 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (157 en 2021). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **14,69** interventions / 1000 abonnés

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2,0** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100 % en 2021).

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	2 794 389,10 €	2 464 881,00 €
Epargne brute annuelle en €	766 213,00 €	752 861,00 €
Durée d'extinction de la dette en années	3,6 an(s)	3,3 an(s)

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année n}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année n - 1}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	141 517,12	88 713
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	3 603 021	3 552 665
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	3,93	2,50

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 965 000,00	1 541 577,23
Montants des subventions en €	60 672,00	394 443,09
Montants des contributions du budget général en €	0,00	0,00

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 794 389,00	2 464 881,00
Montant remboursé en €	en capital	337 641,03
	En intérêts	80 940,52

4.3. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 830 345,53 € (496 381,19 € en 2021).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a accordé des demandes d'abandon de créance pour un montant de 61 269 €.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	19 051	19 133
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2,0	2,0
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	99,52	98,52
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	97,81	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	108	108
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	79,26	79,51
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,10	1,17
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,99	1,05
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,47	0,49
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	78	79
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	11,95	14,69
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,6	3,3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,93	2,50
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	-	-